



Importateurs – Les priorités de vérification de l’ASFC

Le 9 janvier 2023
N° 2022-02

Consultez la récente liste des priorités de vérification de l’ASFC afin d’évaluer les risques

Les importateurs devraient déterminer si des marchandises dans leur chaîne d’approvisionnement pourraient faire l’objet d’une surveillance accrue de la part de l’Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »). L’ASFC a récemment publié une liste à jour de 20 marchandises importées spécifiques, laquelle décrit ses priorités actuelles en matière de vérification. Les entreprises pourraient vouloir examiner cette liste et s’assurer qu’elles se sont conformées à leurs obligations commerciales, y compris payer le bon montant de droits et de taxes sur toutes les marchandises identifiées. Les importateurs qui ont commis des erreurs relativement au classement tarifaire, à l’établissement de la valeur ou à l’origine de ces marchandises pourraient être assujettis à des pénalités.

L’ASFC publie une liste à jour des priorités en matière de vérification tous les six mois, mais continue de vérifier les importateurs relativement à d’autres marchandises également. La liste identifie essentiellement les marchandises spécifiques que l’ASFC cible pour des vérifications, dans le but de s’assurer que les importateurs respectent correctement leurs obligations commerciales. Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG au Canada peuvent vous aider à identifier les marchandises touchées dans votre chaîne d’approvisionnement qui pourraient faire l’objet de l’intensification des activités de vérification de l’ASFC, et à vous assurer que vous respectez vos obligations en matière d’observation commerciale à l’égard de ces marchandises et d’autres marchandises importées.

Contexte

La liste des priorités de vérification de l'ASFC est divisée en trois catégories distinctes en fonction de catégories d'erreurs précises.

- Classement tarifaire – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir utilisé un classement tarifaire incorrect.
- Établissement de la valeur – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir attribué une évaluation inadéquate.
- Origine – Marchandises pour lesquelles les importateurs peuvent avoir mal déterminé l'origine appropriée (souvent liée au traitement tarifaire en vertu d'un accord commercial).

Lorsque des importateurs ont commis des erreurs, ils s'exposent à des cotisations de droits et de taxes supplémentaires exigibles, ainsi qu'à des pénalités.

La liste des priorités de vérification de l'ASFC comprend des renseignements supplémentaires sur chaque marchandise visée, y compris une brève description d'un risque identifié (p. ex., les marchandises pourraient avoir fait l'objet d'un classement tarifaire erroné associé à des droits de douane réduits), l'historique de l'examen, le nombre d'entreprises visées, le pourcentage de non-conformités identifiées, et le total des droits et pénalités imposés à ce jour sur les marchandises visées.

La plus récente liste de priorités de l'ASFC en matière de vérification

L'ASFC a ajouté les coiffures de sécurité ainsi que les gants jetables et les gants de protection à sa liste à jour de priorités en matière de vérification pour janvier 2023. La dernière liste de l'ASFC identifie désormais les marchandises ciblées suivantes :

Classement tarifaire

- Volaille de réforme
- Lampes et tubes à DEL
- Meubles pour usage non domestique
- Batteries
- Chaussures (30 \$ ou plus la paire)
- Parties d'appareils d'éclairage

- Étuis pour téléphones cellulaires
- Marinades
- Gants
- Sacs
- Autres garnitures et ferrures pour meubles
- Générateurs et distributeurs d'air chaud
- Lampes de poche et lampes de sûreté pour mineurs
- Parties de machines et appareils mécaniques
- Parties de bicyclettes
- Parties destinées à des machines du Chapitre 84
- Panneaux indicateurs et diodes émettrices de lumière (LED)
- Coiffures de sécurité
- Gants jetables et gants de protection

Établissement de la valeur

- Vêtements

Observations de KPMG

L'ASFC vérifie les importations de marchandises ciblées ainsi que d'autres marchandises, y compris celles importées en franchise de droits en vertu d'accords commerciaux. Dans le cas des marchandises importées en franchise de droits, les importateurs doivent s'assurer que ces marchandises répondent à toutes les exigences de l'accord commercial pertinent (p. ex., les règles d'origine).

Veillez noter que les importateurs qui travaillent avec des courtiers en douane demeurent ultimement responsables de toute information déclarée dans la documentation liée aux douanes, et des droits et taxes applicables.

Nous pouvons vous aider

Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG peuvent vous aider à identifier les marchandises importées dans votre chaîne d'approvisionnement qui

figurent sur la plus récente liste de priorités de l'ASFC en matière de vérification, de sorte que vous puissiez vous acquitter de vos obligations en matière d'observation. Nos professionnels peuvent également vous aider à gérer la complexité des autres règles et règlements en matière de commerce international et de douanes, et vous fournir des conseils sur les pratiques et les données de référence en matière de douanes et de commerce international liées à votre secteur d'activité. Plus particulièrement, nous offrons une vaste gamme de services comme :

- l'identification des faiblesses opérationnelles pouvant créer des risques liés à l'observation en matière de commerce international;
- la production de divulgations volontaires pour corriger des problèmes avant leur découverte dans le cadre d'une vérification de l'ASFC afin d'aider à atténuer les pénalités et les intérêts;
- l'examen de solutions logicielles afin d'automatiser les examens après l'entrée;
- l'identification des occasions de recouvrement des droits;
- la fourniture de services gérés commerciaux, avec des options flexibles pour externaliser l'ensemble ou une partie de votre fonction Douanes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller chez KPMG ou avec l'un des professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG suivants :

Kenneth Jordan
Associé, Douanes et commerce
international
416 476 2257
kejordan@kpmg.ca

Bob Sacco
Leader, Douanes et commerce
international, RGT
416 777 3693
bobsacco@kpmg.ca

Joy Nott
Associée, Douanes et commerce
international
416 228 7175
jnott@kpmg.ca

Angelos Xilinas
Associé, Douanes et commerce
international
604 691 3479
axilinas@kpmg.ca

kpmg.ca/fr



[Nous rejoindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 8 janvier 2023. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2023 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.